

Frais de carburant : les nouveaux barèmes en baisse !



© 2026 Les Echos Publishing

Comme chaque année, l'administration fiscale a publié les barèmes d'évaluation forfaitaire des frais de carburant dont peuvent se servir certaines entreprises au titre de leurs déplacements professionnels.

La loi de finances pour 2026 est publiée !



© 2026 Les Echos Publishing

Le Conseil constitutionnel a validé la quasi-totalité de la loi de finances pour 2026, y compris la nouvelle taxe sur les actifs non professionnels des holdings patrimoniales et le durcissement du pacte Dutreil. Zoom sur les principales mesures introduites.

Frais de repas déductibles : les seuils pour 2026



© 2026 Les Echos Publishing

Les exploitants individuels (BIC ou BNC) peuvent, sous certaines conditions, déduire de leur résultat imposable les frais supplémentaires de repas pris sur leur lieu d'exercice de l'activité, dans la limite maximale de 15,90 € en 2026.

Des sanctions plus sévères en cas de non-respect de la facturation électronique



© 2026 Les Echos Publishing

Comme vous le savez déjà, le recours à la facturation

électronique entre entreprises assujetties à la TVA (« e-invoicing ») et la transmission à l'administration fiscale, par voie électronique, de données de transaction et de paiement exclues de la facturation électronique (« e-reporting ») vont devenir obligatoires à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le calendrier de mise en place

À compter du 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, devront être en mesure de recevoir les factures électroniques. En outre, les grandes entreprises, les membres d'un groupe TVA et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) devront émettre des factures électroniques et effectuer l'e-reporting.

Ensuite, à compter du 1^{er} septembre 2027, cette obligation d'émission de factures électroniques et d'e-reporting concernera également les TPE-PME et les micro-entreprises.

Un durcissement des sanctions

La loi de finances pour 2026 porte le montant de l'amende pour non-respect par une entreprise de l'obligation d'émission d'une facture électronique de 15 à 50 € par facture, sans modifier le plafond total des amendes fixé à 15 000 € par an.

De même, les amendes en cas de non-respect par une entreprise des obligations de fourniture des données de transaction ou de paiement seront relevées de 250 à 500 € par défaut de transmission, sans, là aussi, modifier le plafond total des amendes, au titre de chaque obligation (transaction ou paiement), fixé à 15 000 € par an.

Par ailleurs, une nouvelle sanction est instaurée à l'égard des entreprises qui ne respecteront pas leur obligation de

recourir à une plate-forme agréée (PA) pour la réception de leurs factures électroniques. En effet, pour rappel, chaque entreprise concernée par la réforme devra avoir choisi une PA au 1^{er} septembre 2026. Ainsi, lorsque l'administration constatera cette infraction, elle laissera 3 mois à l'entreprise pour se mettre en conformité. Passé ce délai, une amende 500 € s'appliquera. Un nouveau délai de 3 mois sera alors octroyé à l'entreprise afin de désigner une PA. Dans le cas où elle persisterait à méconnaître son obligation, une amende de 1 000 € lui sera infligée. Ensuite, une nouvelle amende de 1 000 € sera encourue, tous les 3 mois, tant que l'infraction perdurera.

Attention : la loi de finances pour 2026 a été définitivement adoptée mais elle reste encore suspendue à la décision du Conseil constitutionnel qui pourrait invalider certaines de ses mesures.

[Art. 123, projet de loi de finances pour 2026, n° 227, adopté par l'Assemblée nationale le 2 février 2026](#)

© 2026 Les Echos Publishing

Régularisation en cours de contrôle fiscal et intérêt de retard réduit : comment procéder ?



© 2026 Les Echos Publishing

Le formulaire que les contribuables peuvent utiliser pour demander, au cours d'un contrôle fiscal, la régularisation d'erreurs commises dans leurs déclarations, et ainsi bénéficier d'un intérêt de retard à taux réduit, a été aménagé.

Associations : taxe sur les salaires 2026



© 2026 Les Echos Publishing

Le barème de la taxe sur les salaires et l'abattement applicable aux associations sont revalorisés de 0,9 % en 2026.

La gestion fiscale des déficits des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu



© 2026 Les Echos Publishing

Si votre entreprise a constaté un déficit lors de la clôture de ses comptes, vous pouvez l'utiliser pour réduire vos impôts. Présentation des règles applicables aux déficits des entreprises relevant de l'impôt sur le revenu.

Du nouveau pour les régimes simplifiés BIC et TVA



© 2026 Les Echos Publishing

Les limites d'application des régimes simplifiés en matière de bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et de taxe sur la

valeur ajoutée (TVA) font l'objet d'une revalorisation pour 2026.

Bientôt la taxe 2026 sur les bureaux en Île-de-France et en Provence-Côte d'Azur



© 2026 Les Echos Publishing

La taxe annuelle sur les bureaux, sur les locaux commerciaux et de stockage ainsi que sur les surfaces de stationnement situés en Île-de-France ou en Provence-Côte d'Azur doit être déclarée et payée au plus tard le 28 février 2026.

Budget 2026 : du changement pour le Plan d'épargne retraite



© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 modifie le régime du Plan d'épargne retraite en prolongeant de 2 ans la durée de report des plafonds de déductibilité non utilisés.